

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf février à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2025

Présents : ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, GRATTEAU Benoit, HOREL Ludovic, , PETIT Stéphanie, RETAILLEAU Laurent, SAMSON Frédérique, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents excusés ayant donné pouvoir:

M. LECHEVALIER Patrick pouvoir donné à M.RETAILLEAU Laurent

Absents : Mme PREUD'HOMME Marina

Secrétaire de séance : Mme PETIT Stéphanie

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 21 Janvier 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 21 Janvier 2025

2 – Vote des taux d'imposition 2025-2025/07

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2025.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2024 pour 2025.

A savoir :

Taxe Foncière Bâti :	30.75%
Taxe Foncière Non Bâti :	31.32%
Taxe habitation sur les résidences secondaires :	19.21%

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

3 –Vote des subventions et aides aux habitants 2025-2025/08

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation du budget 2025, il est nécessaire de statuer sur les subventions accordées pour 2025.

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

-DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

• ACCA MOUTERRE-SILLY	150.00€
• ADMR DE LOUDUN	750.00€
• ARBRISSEL	50.00€
• COMPAGNIE BLAST	500.00€
• COOPERATIVE SCOLAIRE	200.00€
• DYNAMOB	200.00€
• ASSOCIATION ACLE	300.00€
• UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	100.00€
• DONNEURS DE SANG DU LOUDUNAIS	100.00€
• MFR /CHAMBRE DES METIERS	30.00€/enfant
• LES MARSUPIAUX	350.00€

- COMITE DES FETES 750.00€
- DAPELOGO 200.00€
- SPA DE LA VIENNE 100.00€
- LA NOUVELLE AIRE 150.00€

+ une mise à disposition de la salle des fêtes

Nombre de votants : 13

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- ASSOCIATION MOUTERRE-SILLY CULTURE ET PATRIMOINE 1500.00€

Monsieur COLAS ne prend pas part au vote

Nombre de votants : 12

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

-DECIDE d'attribuer les aides suivantes aux habitants

- Aide au BSR : 30€
- Aide aux transports scolaires : 20€/enfant
- Aides aux voyages scolaires (au minimum 5j) : 30€/enfant
- Dossier présence verte : 5€/mois/dossier

-DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025

-AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tous documents relatifs au sujet et à procéder au versement de ces dernières.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

4 – Travaux au stade : modification du plan de financement-2025/10

Par délibération 2024/56 en date du 05 Novembre 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Coût des travaux	19 178.04 €	Département « Vienne en Jeux »	5 753.42 €	30.00 %
		FFF	6 062.37€	31.61 %
		AUTOFINANCEMENT	7 362.25€	38.39 %
TOTAL	19 178.04€	TOTAL	19 178.04€	100.00%

Cependant afin de pouvoir solliciter la FFF, il est nécessaire de détailler le financement par projet éligible, soit la main courante et les abris touches.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir le plan de financement détaillé suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Mains courantes	7 687.25 €	Département « Vienne en Jeux »	2306.18 €	30.00 %
		FFF	3843.62 €	50.00 %
		AUTOFINANCEMENT	1537.45 €	20.00 %
Abri touches	3137.50 €	Département « Vienne en Jeux »	941.25 €	30.00 %

		FFF	1 568.75€	50.00 %
		AUTOFINANCEMENT	627.50€	20.00 %
Buts	3449.10 €	Département « Vienne en Jeux »	1034.73 €	30.00 %
		AUTOFINANCEMENT	2414.37 €	70.00%
Engazonnement	4904.19	Département « Vienne en Jeux »	1471.26 €	30.00%
		AUTOFINANCEMENT	3432.93 €	70.00%
TOTAL	19 178.04€	TOTAL	19 178.04€	100.00%

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Valide le plan de financement détaillé proposé.

-Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la FFF et à signer toute pièce relative à ces demandes de subventions.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

5 –Bilan triennal d'artificialisation des sols-2025/10

Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (espace NAF) ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques. La Loi a donc fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Au minimum tous les 3 ans, un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement sur le rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Le rapport et le débat de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1.

Le 1^{er} rapport triennal doit être établi pour l'année 2024. Il a été réalisé selon les éléments de la plateforme de l'Etat « MonDiagArtif ». Il est présenté au conseil municipal pour débat et approbation.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2231-1 et R. 2231-1 ;

Vu l'article 191 de loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021 complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 ;

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

Considérant l'enjeu de mesurer et de communiquer régulièrement sur le rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction ;

Considérant le rapport sur l'artificialisation des sols sur le territoire communal, établi sur la période 2011-2022 à l'appui de la plateforme nationale « MonDiagArtif » ;

L'exposé entendu, le débat est ouvert.

Lors de ce débat, il est observé que les données relatives à la consommation annuelle d'espaces entre 2011 et 2022 semblent supérieures à la réalité.

Le Conseil Municipal décide :

- PREND ACTE du débat qui s'est tenu sur l'artificialisation des sols de la commune ;
- N'est pas en accord avec les données chiffrées fournies dans le rapport joint en annexe ;
- AUTORISE le Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

La présente délibération et le rapport annexé feront l'objet d'une publication et transmission conformément à l'article L2231-1 du CGCT.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 3

6 – Convention CPA Lathus -2025/11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CPA de Lathus propose une convention de partenariat avec la commune afin de favoriser l'accès des enfants de la commune aux camps organisés par le CPA.

La commune peut participer à la baisse du coût du séjour de deux façons en :

- Devenant partenaire CPA Lathus

La signature de la convention permettrait aux habitants de la commune de bénéficier du tarif « Partenaires du Département de la Vienne » sur les camps d'été. La commune s'engage à diffuser le dépliant du CPA.

- En faisant bénéficier les familles d'un bon vacances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CPA de Lathus en respectant le premier critère de diffusion des dépliants du CPA de Lathus et faire bénéficier ainsi les habitants du tarif « Partenaires du Département de la Vienne ».

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

8–Questions diverses

- Eaux pluviales à Silly : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec le bureau d'études Plan Urba Services.

Il convient de contacter le Département de la Vienne et de demander une étude.

- Lotissement : La consultation des entreprises est terminée. Il convient d'étudier les différentes offres transmises
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicité afin de céder une parcelle de terrain appartenant au domaine public sur une route départementale à Insay. Il convient de demander au département de la Vienne si cela est possible.
- Le prochain bulletin municipal sera édité fin mars, début avril

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 Mars 2025 à 20h30.

Le Maire

Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance

Stéphanie PETIT